



UNION RÉGIONALE
SAPEURS - POMPIERS
AQUITAINE-LIMOUSIN

Challenge inter-régional des sapeurs-pompiers de l'Aquitaine Limousin et du Poitou-Charentes



UNION RÉGIONALE
SAPEURS - POMPIERS
DE POITOU-CHARENTES

29ème Challenge H. ERGAND 28^{ème} Elimatoire championnat de France Des Sapeurs - Pompiers



Limoges (87)



ASSOCIATION FOOTBALL
SAPEURS - POMPIERS
DE FRANCE



Le mot des Présidents d'Unions régionales des sapeurs-pompiers d'Aquitaine Limousin et du Poitou-Charentes

Chers amis sapeurs-pompiers,

Vous allez vous retrouver cette année, le 2 avril 2018, dans la Haute-Vienne pour partager une nouvelle fois votre passion du ballon rond.

Une occasion encore pour ce 29^{ème} challenge H. Ergand, d'entretenir les valeurs fortes de notre corporation, le partage, l'esprit d'équipe, le respect, la convivialité et l'effort physique.

Nul doute que nos hôtes, sous la houlette de Alain Puigrenier, le Président de l'Union départementale de la Haute-Vienne, mettent tout en œuvre pour que cette journée soit une réussite.

Nous remercions très chaleureusement toutes celles et ceux qui, de près ou de loin, organisateurs, sportifs, partenaires permettent l'organisation de cette belle manifestation.

Sportivement vôtre,

Les Présidents d'Unions Régionales,

Véronique SOUBELET



Daniel ROY





Le mot du Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers De la Haute-Vienne

L'Union Départementale des Sapeurs-pompiers, en collaboration avec le SDIS 87 est heureuse d'accueillir les sapeurs-pompiers de la région Nouvelle Aquitaine pour la 29^{ème} édition du Championnat Régional de Football, Challenge Henri ERGAND.

L'UDSP 87 développe ses activités autour des œuvres sociales, de la formation envers le public, du soutien des jeunes sapeurs-pompiers et de nos anciens.

Le sport est également une composante essentielle de notre Union départementale. Nous avons à notre actif l'organisation de nombreuses manifestations nationales et régionales, cela prouve notre passion et notre engagement pour le sport.

Cette passion et cet engagement, l'équipe organisatrice en est forte et je tiens à les remercier pour la préparation de ce championnat régional.

Cette passion et cet engagement, nous la retrouverons aussi, sur et autour des terrains, samedi 2 Avril 2018 à Limoges et cela grâce à votre présence.

Cette passion et cet engagement, vous les trouverez sur ces pelouses du magnifique site de Saint Lazare mis gracieusement à notre disposition par la Municipalité de Limoges.

Nous comptons sur votre présence nombreuse, joueurs et supporters afin que ce championnat régional soit une réussite et je vous en remercie.



Alain PUIGRENIER

Chapitre 1 : Organisation

L'union départementale des sapeurs-pompiers de la Haute-Vienne organise le 29^{ème} Challenge H.ERGAND ainsi que les phases qualificatives de la zone Sud-Ouest Atlantique du 28^{ème} Championnat de France, le lundi 2 avril à Limoges (87).

Les premiers de chaque poule seront qualifiés pour les phases finales du Championnat de France de Football des Sapeurs-Pompiers qui se déroulera à Haguenau (67)..

Le titre de champion régional sera attribué selon les modalités du chapitre 3 ci- dessous.

Chapitre 2 : Conditions d'engagement :

2.1 Condition d'inscription :

Les équipes participant au championnat de France des sapeurs-pompiers représentent un département et s'inscrivent auprès de l'AFSPF.

Le Championnat de France de Football Sapeurs-Pompiers est ouvert aux adhérents de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (FNSPF).

Il ne peut y avoir qu'une équipe par département représentant l'UDSP.

Les dossiers d'engagement et les frais de restauration devront parvenir aux organisateurs du tournoi de l'UDSP 87 au plus tard le 19 mars 2018 à l'adresse suivante :

UDSP 87 – 2 avenue de Président V. Auriol – 87000 LIMOGES

Ceux-ci seront signés par le responsable d'équipe précédé de la mention « lu et approuvé » Si tel n'est pas le cas, le dossier ne sera pas pris en compte lors de la constitution du tournoi. Chaque équipe devra être couverte par une assurance pour l'ensemble de ses joueurs et de ses dirigeants.

2.2 Condition de participation :

Peuvent participer au tournoi tous les membres actifs, ayant 18 ans révolus dans l'année civile et associés de la FNSPF, ceux-ci devront être adhérents à leurs UD, UR et également à jour de leurs cotisations.

Les membres actifs :

Sont considérés comme membres actifs les SPV / SPP / militaires en activités.

Membres associés :

Sont considérés comme membres associés les PATS des SDIS.

Chaque équipe devra présenter une liste nominative signée par le PUD et le médecin, autorisant les joueurs à la pratique du football dans la catégorie sénior (une photocopie de la licence FFF équivaut à un certificat médical).

Un joueur ayant une double appartenance (SPP/SPV/militaire et PATS) ne pourra participer à plusieurs phases de qualification la même saison. Il devra obligatoirement jouer dans le département où la carte d'adhérent a été signée.

2.3 Détermination des poules :

Le tirage au sort des poules a été réalisé par les représentants départementaux de la zone Sud-Ouest Atlantique présents lors de la réunion du 23 janvier 2018 et de la visite des installations sportives de Limoges (87).

Les poules sont les suivantes :

Poule A :

- HAUTE-VIENNE (87)

- LOT-ET-GARONNE (47)

- GIRONDE (33)

Poule B :

- CHARENTE-MARITIME (17)

- CORREZE (19)

- PYRENEES-ATLANTIQUES (64)

Poule C :

- DORDOGNE (24)

- CREUSE (23)

- LANDES (40)

Chapitre 3 : Déroulement du tournoi

3.1 Durée de jeu :

Les rencontres se disputent en 2 mi-temps de 20 minutes suivant les règles en vigueur de la FFF et de l'AFSPF.

3.2 Documents à remplir :

Avant le début du tournoi, les responsables d'équipes devront être impérativement présents à 7h30 précise sur le site, pour remplir intégralement la feuille de match fournie par l'AFSPF et présenter les justificatifs PUD, DDSIS et certificats médicaux. Dans le cas contraire, les joueurs ou dirigeants ne pourront participer à la compétition.

3.3 Règlement de jeux :

Les rencontres se disputent suivant les règles en vigueur de la FFF et de l'AFSPF.

Le nombre de joueur est limité à 22 ; les remplacements sont limités à 5 par rencontre. La procédure de remplacement est celle prescrite par la loi 3 des lois du jeu de la FFF. Tout joueur remplacé ne pourra revenir sur le terrain.

Il n'existe pas de match nul. Toutes les rencontres doivent avoir un vainqueur. En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départageront par 3 tirs au but. En cas d'égalité à l'issue de la 1ere série de tirs au but, la mort subite est appliquée à égalité de tir.

3.4 Classement :

Le classement se détermine de façon suivante :

Le nombre de points :

- Victoire 4 pts
- Victoire T.A.B 2 pts
- Défaite T.A.B 1 pt
- Défaite 0 pt

En cas d'égalité de point à l'issue de la phase de poule, sont pris en compte successivement :

1 – le goal average général

2- la meilleure attaque

3- le meilleur classement AFSPF

3.5 Divers :

En cas de modifications particulières, notamment en cas d'absence d'une ou plusieurs équipes, l'organisateur du tournoi en présence du délégué de l'AFSPF et des responsables d'équipes, procédera au tirage au sort des nouvelles poules en fonction des équipes présentes à l'ouverture du tournoi.

Le Challenge régional H.ERGAND sera au vainqueur de la finale. Les finalistes seront les 2 meilleurs premiers à l'issue de la phase de qualification.

<u>Le nombre de points :</u>	Victoire	4 pts
	Victoire T.A.B	2 pts
	Défaite T.A.B	1 pt
	Défaite	0 pt

En cas d'égalité de point à l'issue de la phase de poule, sont pris en compte successivement :

- 1- le goal average général
- 2- la meilleure attaque
- 3- le meilleur classement AFSPF

Chapitre 4 : Arbitrage et Discipline

4.1 Arbitrage :

Les rencontres se disputent suivant les règles en vigueur de la FFF et de l'AFSPF.

4.2 Dérogation aux lois du jeu prévue par la FFF :

Tout avertissement entraînera l'exclusion temporaire du joueur. L'arbitre la notifie au joueur en lui montrant un carton jaune, pour tout motif nécessitant un avertissement selon les lois du jeu.

L'exclusion temporaire a une durée de 5 minutes.

Si une rencontre se termine alors que la sanction temporaire est en cours, la sanction est considérée comme purgée. Si cette situation se produit en 1^{ère} mi-temps, le joueur purgera le reste de la sanction en deuxième période.

Cas particuliers :

Si la partie se termine sur un résultat nul, alors que l'exclusion temporaire n'est pas terminée, le joueur ne peut pas prendre part à l'épreuve des tirs au but.

Si une équipe est réduite à 7 joueurs, suite à une ou plusieurs exclusions temporaires, la rencontre est définitivement arrêtée par l'arbitre. L'équipe adverse est déclarée vainqueur sur le score de 3 à 0 quel que soit le score au moment de l'arrêt.

Cumul d'exclusion temporaire :

- Un 2^{ème} carton jaune au cours du même match entraîne l'exclusion du joueur de la rencontre et au minimum sa suspension automatique pour le match suivant.
- Un joueur recevant 2 cartons jaunes dans 2 rencontres différentes est automatiquement suspendu pour le match suivant.

Exclusion :

Un joueur ou un dirigeant exclu du terrain (carton rouge) est suspendu automatiquement pour la rencontre suivante.

Une commission de discipline regroupant l'ensemble des arbitres du match, le responsable du tournoi et les représentants de l'AFSFP se réunira si l'infraction nécessite une sanction plus lourde afin de donner une suspension conséquente à l'infraction.

4.3 Tenues :

Si les 2 équipes ont la même couleur de maillot, c'est l'équipe visiteuse qui devra en changer.

4.4 Fair-play :

Exclusion temporaire : 1 pt de pénalité

Carton rouge : 3 pts de pénalités

La coupe du Fair-play sera attribuée à l'équipe ayant le moins de points de pénalités.

A la fin de chaque rencontre, une note de 1 à 5 sera attribuée par l'arbitre à chaque équipe.

En cas d'égalité la décision appartient au responsable du tournoi après consultation des arbitres.

CHAPITRE 5 : COMPOSITION DES POULES

POULE A : HAUTE VIENNE (87) – LOT ET GARONNE (47) – GIRONDE (33)

POULE B : CHARENTE MARITIME (17) - CORREZE (19) - PYRENEES ATLANTIQUES (64)

POULE C : DORDOGNE (24) – CREUSE (23) - LANDES (40)

CHAPITRE 6 : HORAIRES DES MATCHS*

Horaires	Terrain 1	Terrain 2	Terrain 3
7h30	Accueil et réunion des responsables d'équipes		
9h00	87 -47	17 – 19	24 - 23
10h00	33 – perdant match 1	64 – perdant match 1	40 – perdant match 1
11h00	33 – gagnant match 1	64 – gagnant match 1	40 – gagnant match 1
12h00	Finale		
12h45	Remise des récompenses		

*En cas d'absence d'une ou plusieurs équipes les données suivantes sont susceptibles d'être modifiées.

ENGAGEMENT ET RESERVATION

Département :	
Responsable d'équipe :	
Téléphone du responsable :	
Couleur 1 ^{er} jeu de maillot :	
Couleur 2 ^{ème} jeu de maillot :	

Joueur	Nom	Prénom
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
A1		
A2		
A3		

RESERVATION DES REPAS

Forfait repas samedi midi (*Nbre de Joueurs et encadrants*) X 15 .00€ =€

Chèque à établir à l'ordre de l'UDSP 87

Je soussigné, responsable de l'équipe départementale du département atteste sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement du tournoi (onglet 1) et confirme la réservation des repas ci-dessus.

Certificat Médical d'Aptitude à la pratique du football

Équipe départementale de :

Je, soussigné(e), docteur.....certifie que :

Nbre	NOM	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				

Ne représentent aucune contre-indication à la pratique sportive et ont été reconnus aptes à participer au 29^{ème} challenge H. Ergand (football) des sapeurs-pompiers.

Fait à :

Le

Signature

Attestation d'appartenance au réseau

Je soussigné (nom, prénom)

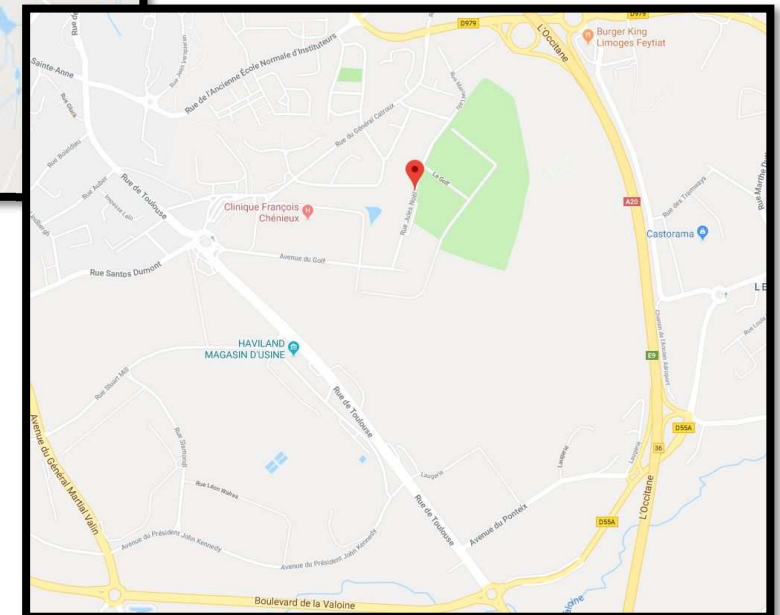
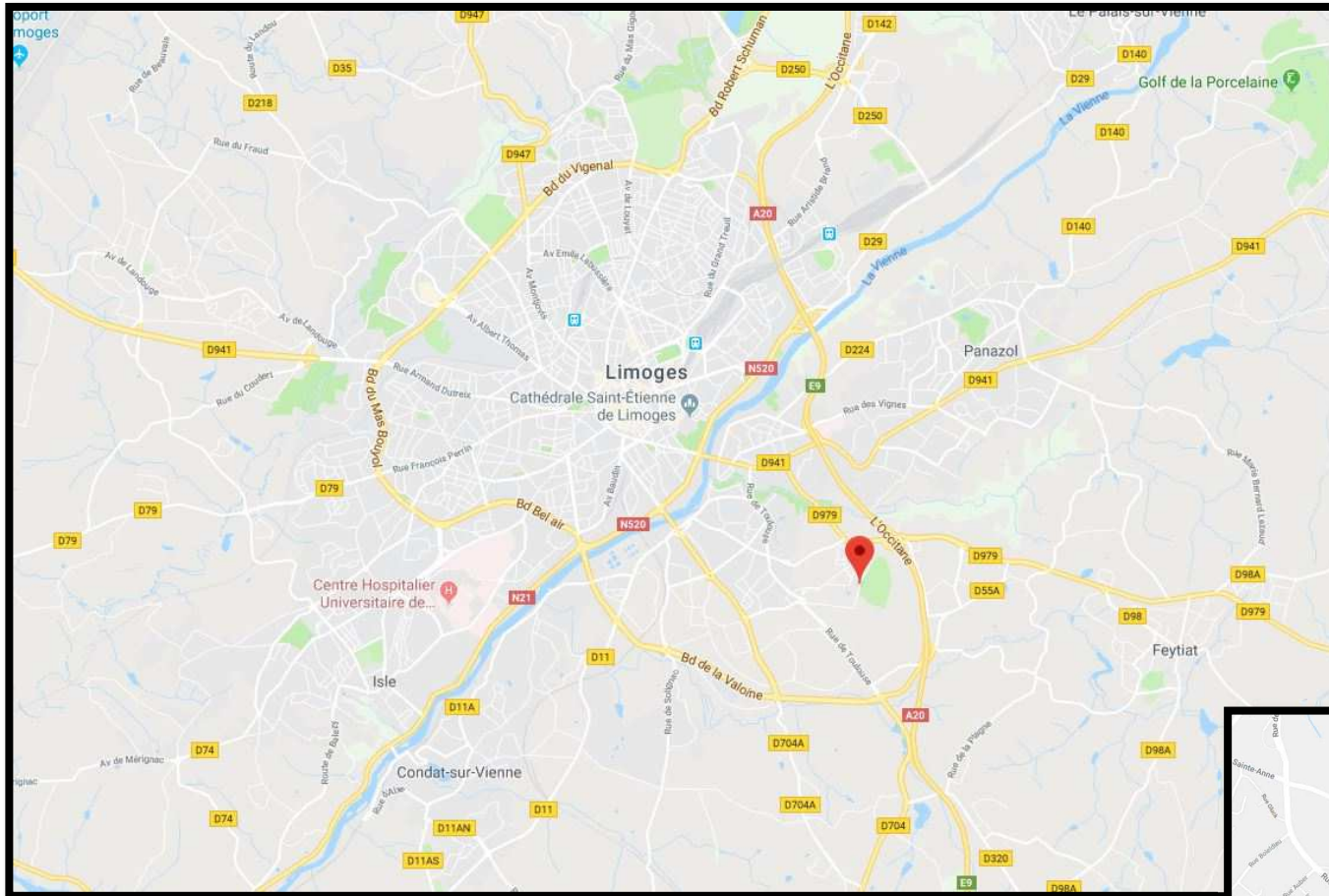
Président(e) de l'union départementale des sapeurs-pompiers de....., atteste que sont adhérents, les personnes suivantes au nombre de, à l'union départementale, à l'union régionale et à la fédération nationale des sapeurs-pompiers de France.

Fait à, le

Signature et cachet du PUD

Nbre	NOM	Prénom	CIS ou	N° fédéral
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				

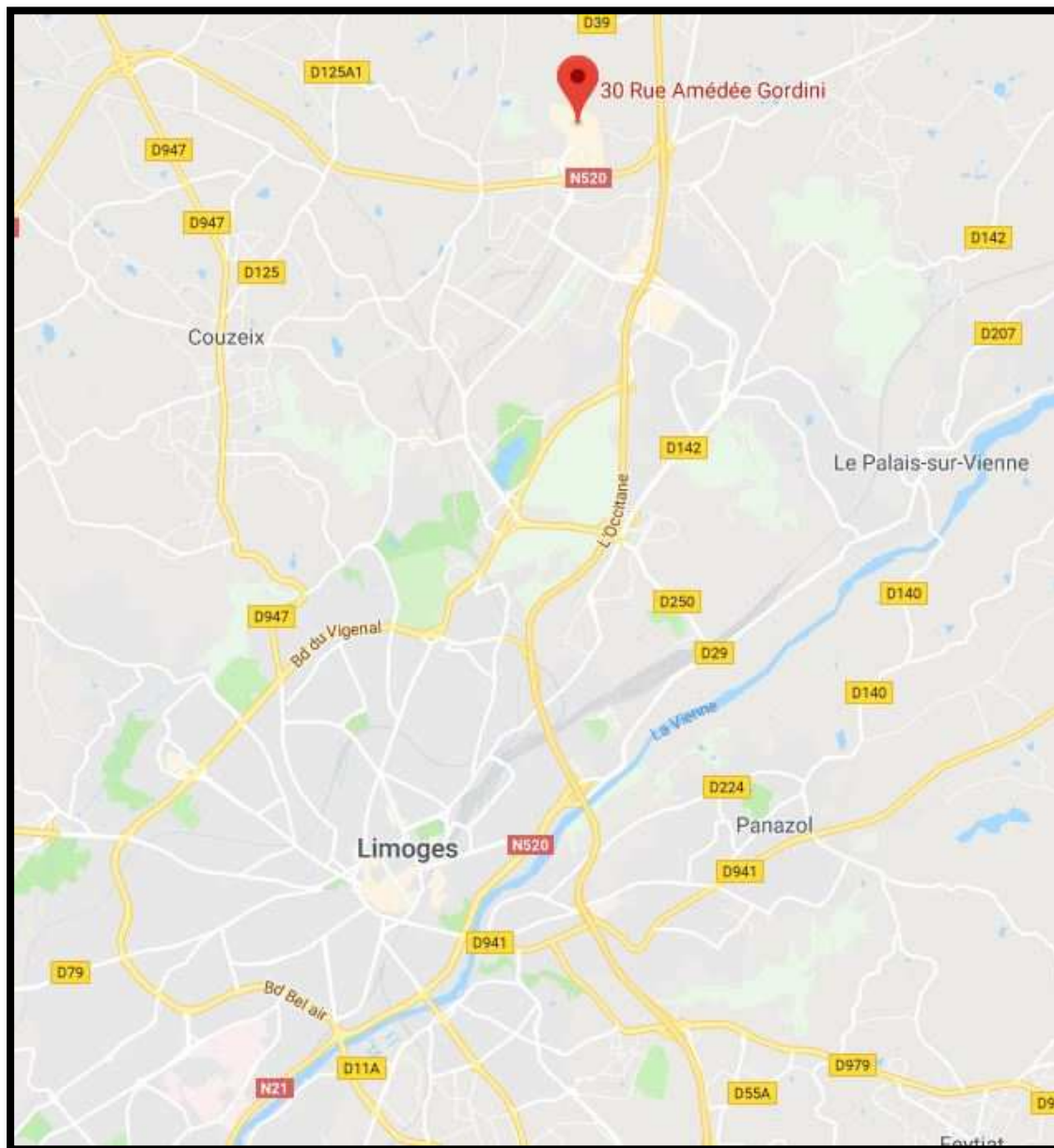
Localisation du site



Accès parking, stades et accueil à l'adresse suivante :

Rue Jules Noël 87000 Limoges

Localisation du site



[Accès restauration du midi à l'adresse suivante :](#)

Flunch Family Village, 30 rue Amédée Gordini, 87280 LIMOGES